

MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES ET  
JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRA-  
TION GENERALE, DU PERSONNEL  
ET MATERIEL

DECRET N° 70/365 /ETR/D.AAJ/D.AGPM  
du 7/12/70

portant nomination de Mr. MYLONDO Jean  
Emile en qualité de Secrétaire d'Ambas-  
sade du Congo au CAIRE (R.A.U.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT;

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;  
VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du  
Ministère des Affaires Etrangères;  
VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1967 portant statut commun  
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République  
Populaire du Congo;  
VU les décrets 62/287 du 8 Septembre 1962 et 67/116/ETR/D.AGPM  
du 16 Mai 1967 fixant la rémunération des Agents Diplomatiques et  
Consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger et aux  
Ambassadeurs Itinérants;  
VU le décret n° 67/182 du 16 Mai 1967 réorganisant les struc-  
tures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger;  
VU le décret n° 66/1 du 5 Janvier 1966 portant nomination de Mr.  
GANQUIA Albert en qualité de Secrétaire d'Ambassade au CAIRE;  
VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des  
Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;  
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères;  
Le Conseil d'Etat entendu;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Monsieur MYLONDO Jean-Emile, Instituteur-Adjoint de  
4ème échelon des Cadres de l'Education Nationale en Service dans la  
LEKOUNDOU, est nommé en qualité de Secrétaire d'Ambassade au CAIRE en  
remplacement de Monsieur GANQUIA Albert appelé à d'autres fonctions.

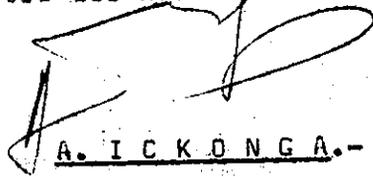
ARTICLE 2. - Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre des  
Affaires Sociales, de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances  
et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution  
du présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise  
de service de l'intéressé au Caire, sera enregistré et publié au  
Journal Officiel de la République Populaire du Congo.-

BRAZZAVILLE, LE 7 Décembre 1970

  
Commandant Marien NGOUABI.-

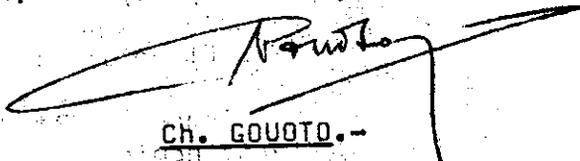
.../...

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil d'Etat  
Le Ministre des Affaires Etrangères



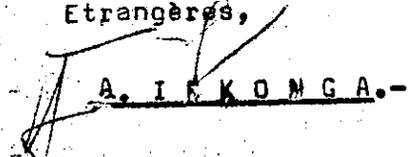
A. ICKONGA.-

Le Ministre des Affaires Sociales,  
de la Santé et du Travail,



Ch. GOUOTO.-

P. Le Ministre des Finances et  
du Budget en mission  
Le Ministre des Affaires  
Etrangères,



A. ICKONGA.-